



ASIPE

Comité de direction

Préavis n° 2/2023

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIPE

Objet : - Comptes 2022 et rapport de gestion

Au Conseil intercommunal de l'ASIPE
de et à
1530 Payerne

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Nous vous prions de trouver en pièce jointe à ce préavis un exemplaire des comptes de fonctionnement 2022, ainsi que le rapport de gestion pour l'année écoulée.

L'année 2022 a été en partie impactée par la crise sanitaire du Covid-19. Un retour à la normale a été constaté dès la rentrée scolaire 2022-2023 au niveau des activités de l'ASIPE dans les domaines scolaire et parascolaire.

La fiduciaire a procédé aux contrôles des comptes 2022 du 27 février au 1^{er} mars 2023, dans les locaux de l'ASIPE.

Cette année 2022 est la première année complète d'exploitation du nouveau bâtiment des Rammes, entré en fonction en été 2021. Il s'agit aussi d'une année complète et presque normale en lien avec la Covid pour les tâches déléguées qui ont été reprises par l'ASIPE dès le 1^{er} janvier 2021.

Cette année, différentes charges ont été ventilées auprès des trois établissements scolaires, notamment pour ce qui concerne certains frais de réception ou d'impression pour des livrets (c.f aux postes 3101.00).

Afin de simplifier la lecture des comptes, nous vous proposons quelques commentaires ci-dessous en lien avec les comptes 2022.

N° du compte	Commentaires
102.3003.00	Les jetons de présence sont supérieurs au budget en raison des activités plus importantes du Conseil d'établissement, notamment au travers de l'assemblée des parents et des différentes commissions.
110.3011.00	Une collaboratrice a été augmentée de 15% en cours d'année dans le cadre du mandat avec l'ASIEGE pour les tâches déléguées. Les revenus figurent au poste 110.4361.00.
110.3170.00	Nous avons eu trois naissances dans notre personnel, ainsi qu'un mariage ce qui a engendré des cadeaux. De plus, lors du repas du personnel, le personnel de l'ASIEGE a été convié.
110.3182.01	Ce poste est largement dépassé en raison d'une mise à jour nécessaire du logiciel salaire Abacus. Ce poste comptable enregistre également l'assistance de la société OFISA pour les activités de nos deux principaux logiciels comptable et salaire. Durant 2022, de nombreux paramétrages ont dû avoir lieu sur Abacus notamment en raison du personnel accidenté ou en congé maternité.

	<p>intérêt de 1.55% s/Fr. 850'000 – échéance 2024.</p> <p>La réduction des intérêts est due au renouvellement d'ATF à un taux largement inférieur à ce qui s'est pratiqué lors de l'achat de DLT en 2001.</p>
351.3321.00	<p>Le Comité de direction a décidé d'effectuer un amortissement extraordinaire sur l'exercice comptable 2018. Comme il y a un décalage entre l'actif et le passif pour ce bâtiment, il semble opportun de rattraper ce retard dans un délai de 3.5 ans. En effet, à cette échéance le collège des Rammes aura un impact sur le compte de fonctionnement de l'ASIPE et donc sur les communes membres. Dès 2022, l'amortissement deviendra linéaire jusqu'en 2036.</p>
352.3141.00	<p>Le budget a été largement dépassé en raison de deux événements. Tout d'abord l'ASIPE a dû effectuer des sondages dans les structures pour transmettre un rapport sur l'amiante en raison de l'âge du bâtiment. Ce dernier en est dépourvu. Ensuite des infiltrations d'eau ont été repérées au sous-sol nécessitant des investigations et quelques travaux pour un montant total de 3'909 CHF.</p>
352.3222.00	<p>Achat bâtiment : intérêt de 1.55% - échéance 2024 Transformation bâtiment : intérêt de 1.4% - échéance 2024 (consolidation en décembre 2014).</p>
353.3111.00	<p>La demande a été faite tardivement par l'établissement pour le changement de mobilier dans la salle des enseignants. La facture sera portée aux comptes 2023.</p>
353.3222.00	<p>Il s'agit des intérêts semestriels pour l'achat du bâtiment à : 1.55 %, échéance au 4 décembre 2024. Les intérêts sont liés aux trois emprunts avec des échéances au plus tard au 30 mai 2025.</p>
353.3312.00	<p>Le montant est supérieur en raison du début de l'amortissement de la rénovation de l'étanchéité du toit au travers d'un préavis voté en mars 2022.</p>
354.3141.01	<p>Il n'y a pas de frais de nettoyage en raison de la non utilisation par l'école durant le premier semestre 2022 et pour le deuxième semestre, quelques classes ont été utilisées comme salles de dégagement.</p>
355.3123.00	<p>L'ASIPE rachète à un prix préférentiel l'électricité qu'elle produit sur le toit. Le contrat a été finalisé en début 2022.</p>
355.3141.00	<p>La garantie du bâtiment court jusqu'à la fin juillet 2023 dans le cadre des normes SIA. Après l'adoption du budget, l'ASIPE a contracté avec des entreprises pour effectuer des entretiens par des entreprises spécialisées, dans le dessein de pouvoir bénéficier de la garantie en cas de besoins. Ceux-ci seront réévalués courant 2023. Une des factures importantes est l'entretien des extérieurs avec les arbustes pour un montant total de 8'960 CHF.</p>
355.3186.00	<p>La prime de l'assurance ECA a été établie après l'adoption du budget 2022. Elle se monte à 16'079 CHF.</p>
355.3222.00	<p>Au moment de l'établissement du budget, il n'avait pas encore été décidé du bouclage du crédit et des premiers amortissements, décidé fin 2021 avec la banque.</p>
355.3313.00	<p>Ce poste a été créé pour être transparent par rapport aux autres amortissements qui sont sur 30 ans, alors que ceux-ci sont sur 10 ans selon le préavis.</p>
356.3141.00	<p>Il s'agit des travaux de raccordement aux eaux usées réalisés en 2021, mais payés en 2022 conformément à ce qui a été décidé conjointement entre la commune de Corcelles-près-Payerne et le Comité de direction.</p>
356.3186.00	<p>Le contrat d'assurance, en raison de la reprise par l'ASIPE de ce bâtiment a été fait après la réalisation du budget 2022.</p>

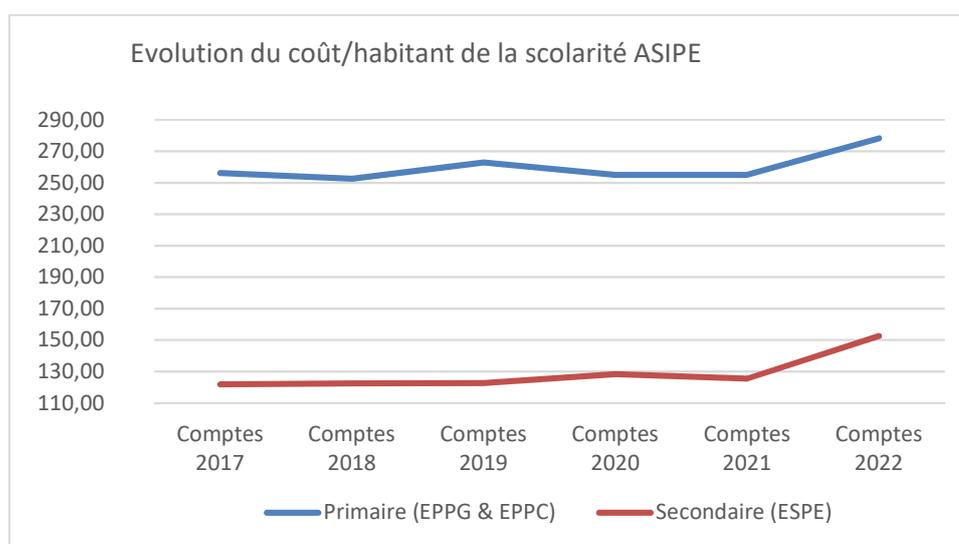
500.3011.00	La directrice des UAPE a passé à 80% en mai 2022. Une répartition a été faite sur l'année 2022 sur la même base que le budget 2023, à savoir 30% au P'tit Château, 10% au Croc'Banquise et 20% au Croc' Bonheur et 20% au Croc'Odile.
500.3011.01	En raison de la demande importante, le nombre de places a été maintenu à 48 places, ce qui engendre l'engagement du personnel selon le cadre de références. Du personnel a dû être engagé dans le cadre des remplacements des congés maternités.
500.4361.00	Il s'agit essentiellement des APG encaissées pour le personnel en congé maternité.
500.4512.02	Il s'agit de la participation financière aux salaires du OSPES (Office du soutien pédagogique et de l'enseignement spécialisé) pour un élève à besoins particuliers.
501.4361.00	Il s'agit des remboursements des APG dans le cadre d'un accident d'un collaborateur.
501.4512.01	La FAJE a octroyé une aide au démarrage répartie sur 2021 et 2022 par l'ARAJ.
502.3111.00	En raison de la résonance dans la cuisine, nous avons équipé le plafond de voiles acoustiques pour un montant de 3'480 CHF.
502.3522.00	Comme chaque année, la comptabilité de l'ASIPE est bouclée avant celle de l'ARAJ, qui attend sur nous pour effectuer ses travaux de bouclage. La différence s'explique par la provision de 2021 qui était surestimée à 17'000 CHF. Celle de 2022 est estimée à 10'000 CHF.
502.4512.02	Après près de trois ans de discussions et d'échanges de données, l'OFAS a octroyé une aide au démarrage.
504.3040.00	Le budget a été un peu sous-estimé, de plus il y a eu un traitement de salaire supérieur au budget.
504.3141.00	Il s'agit de fournitures spécifiques à l'UAPE. Le reste est comptabilisé dans le poste lié au bâtiment des Rammes.
504.4361.00	Pour la majorité il s'agit de remboursement d'APG dans la cadre de deux congés maternité et d'un accident.
504.4512.01	Il s'agit de l'aide au démarrage octroyée par la FAJE.
504.4512.02	Il s'agit de l'aide au démarrage octroyée par la Confédération.
504.4512.03	Il s'agit de la participation financière aux salaires du OSPES pour un élève à besoins particuliers.
510.4359.00	Il s'agit de la participation financière du canton à un projet sur le harcèlement scolaire.
515.3662.00	Tous les budgets des camps ont été faits sans la participation des parents. Depuis la rentrée scolaire 2022-2023, les règles financières ont été définies par l'ASIPE.
515.4690.00	Il s'agit de la part qui a été restitué par l'établissement à l'ASIPE suite à la fin de la convention des tâches déléguées. L'ASIPE est en attente depuis juin 2021 de la comptabilité de ce fonds afin d'être transparent sur le montant restitué.
520.3135.00	Le renouvellement de machines demandé dans le cadre du budget n'a pas été réalisé par l'établissement.
525.3101.00	L'impression des livrets des Sports facultatifs a été ventilé auprès des trois établissements scolaires.
525.3662.01	L'établissement avait demandé le montant au budget. Sa gestion interne ne donne pas satisfaction, raison pour laquelle une directive est entrée en vigueur en septembre 2022 dans le dessein de corriger ce genre de situation.
527.3188.03	Le prix des abonnements est en augmentation, de plus de nombreux élèves en bénéficient notamment au primaire, permettant ainsi d'éviter des bus scolaires.

527.4652.00	Il s'agit des duplicatas que l'ASIPE encaisse pour refaire des abonnements. L'opération est blanche pour l'ASIPE, le duplicata est facturé au prix coûtant.
535.3662.00	Le montant des camps est brut à savoir sans la déduction de la participation des parents. La directive citée plus haut viendra également limiter les risques de dépassement de budget pour ce genre de poste.
560.3132.00	Le dépassement est dû notamment à la perte de pharmacies de camps par les enseignants. Une rencontre avec les infirmières a eu lieu en début 2023 afin de mettre en place une gestion des consommables plus adéquate et traçable.
560.3654.00	L'ASIPE n'a plus de médecin scolaire depuis fin juillet 2022. Les éventuels besoins sont assurés par le médecin scolaire cantonal. Des discussions sont en cours au niveau politique pour trouver des solutions durables et efficaces.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution des coûts par habitant et par élève primaire et secondaire sur la base de la péréquation statutaire.

Année civile	Primaire (EPPE)		Secondaire (ESPE)		Parascolaire (UAPE)	
	Coût/Hab.	Coût/élè.	Coût/Hab.	Coût/élè.	Coût/Hab.	Coût/élè.
Comptes 2017	fr. 132,82	fr. 1 415,94	fr. 48,16	fr. 1 440,27	fr. 0,96	fr. 10,21
Comptes 2018	fr. 129,42	fr. 1 398,39	fr. 48,30	fr. 1 439,17	fr. 3,08	fr. 33,24
Comptes 2019	fr. 133,60	fr. 1 445,07	fr. 47,75	fr. 1 391,07	fr. 6,52	fr. 70,54
Comptes 2020	fr. 129,14	fr. 1 418,95	fr. 49,50	fr. 1 483,60	fr. 5,76	fr. 63,31
Comptes 2021	fr. 127,48	fr. 1 368,69	fr. 47,69	fr. 1 445,42	fr. 20,94	fr. 224,85
Comptes 2022	fr. 139,12	fr. 1 476,84	fr. 58,24	fr. 1 640,91	fr. 18,50	fr. 196,44
Budget 2023	fr. 159,51	fr. 1 712,54	fr. 63,81	fr. 1 933,84	fr. 28,81	fr. 309,31

Ci-dessous un graphique représentant les coûts de la politique publique « école obligatoire » par habitant. Ceci signifie qu'un habitant d'une des communes de l'ASIPE coûte environ 150 CHF pour le primaire et environ 270 CHF pour le secondaire. En comparaison, ce même habitant coûte environ 16 CHF pour ce qui est de la protection civile.



L'endettement de l'ASIPE se porte à 27'220'430.29 CHF au 31 décembre 2022, ce qui représente un endettement de 1'762 CHF par habitant du périmètre ASIPE.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Vu le préavis n° 2/ 2023 du Comité de direction de l'ASIPE
Oui le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

Article 1 d'approuver les comptes 2022 tels que présentés et d'en donner décharge au Comité de direction,

Article 2 de donner décharge au Comité de direction sur sa gestion durant l'année écoulée.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.

Ainsi adopté en séance du Comité de direction de l'ASIPE le 13 mars 2023.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président :



Nicolas Schmid



Le Directeur :



Pierre-Alain Lunardi

Annexes : comptes de fonctionnement 2022 & annexes.